

[Revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés](#) [1]

**Décret n° 2018-948 du 31 octobre 2018 relatif à la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés et à la modification du plafond de ressources pour les bénéficiaires en couple**

*Journal officiel lois et décrets* - N° 0254 du 3 novembre 2018

Le décret procède à la revalorisation exceptionnelle de l'allocation aux adultes handicapés afin de porter son montant à 860 euros pour les allocations dues à compter de novembre 2018. Il procède à la modification du coefficient multiplicateur permettant le calcul du plafond de ressources pour les bénéficiaires de cette allocation en couple.

[Consulter le décret \(Légifrance\)](#) [2]

**Liens**

[1] <https://inshea.fr/fr/content/revalorisation-de-lallocation-aux-adultes-handicap%C3%A9s-1>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037552841&dateTexte=&categorieLien=id>